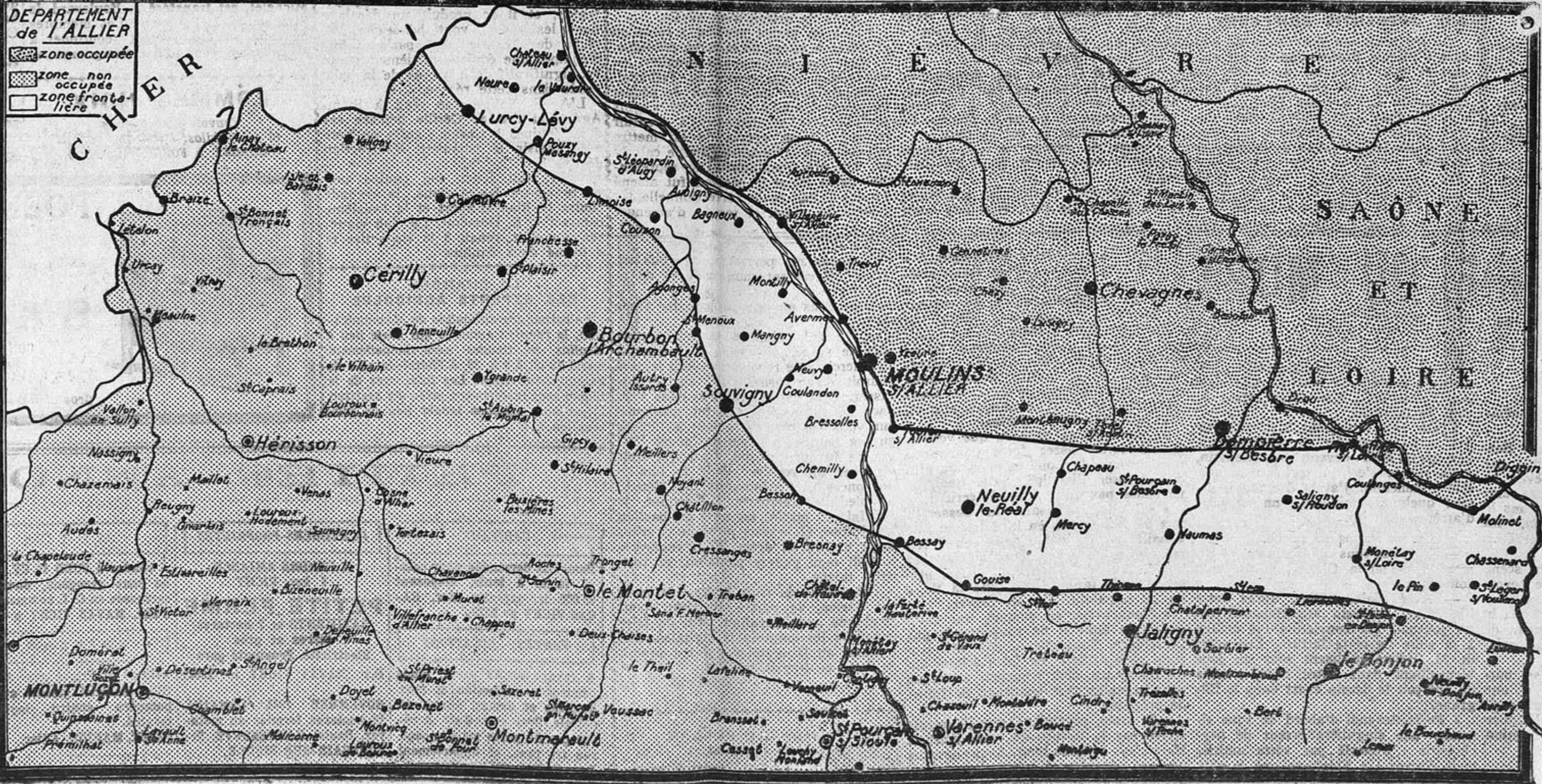


# CARTE des zones occupée et libre

DEPARTEMENT  
de l'ALLIER

zone occupée  
 zone non occupée  
 zone frontalière



# du département de l'Allier

Cette carte indique de façon précise les limites exactes des trois zones du département de l'Allier : zone occupée, zone libre et zone frontalière.

Ligne de démarcation de la zone occupée : la rivière l'Allier, jusqu'à Moulins, puis Toulon-sur-Allier, Pierrefitte-sur-Loire et Molinet (Moulins, Toulon-sur-Allier, Pierrefitte-sur-Loire et Molinet sont en zone occupée).

Ligne de démarcation de la

zone libre : Lurcy-Lévy, Limoise, St-Menoux, Souvigny, Besson, Bessay, Gouise, etc.

La partie comprise entre ces deux lignes représente la zone frontalière dont les habitants bénéficient de certaines facilités de circulation.

Une bande de terrain, large de cinq kilomètres à partir de la ligne démarcation de la zone occupée, constitue la partie de la zone frontalière interdite aux chasseurs.